



**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur l'augmentation des tarifs d'Hydro-Manitoba sera examinée le jeudi 9 mai 2013.

---

M<sup>me</sup> STEFANSON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 202 — *Loi sur la transparence et la responsabilité (modification de diverses dispositions législatives)/The Increased Transparency and Accountability Act (Various Acts Amended)*.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> STEFANSON, M. le *ministre* STRUTHERS, M. GOERTZEN, M<sup>me</sup> WIGHT et M. CULLEN interviennent. M. MALOWAY exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

M<sup>me</sup> DRIEDGER présente la proposition suivante :

Proposition n° 4 : Non-respect des promesses en matière d'impôt et de taxes

Attendu :

que le gouvernement provincial avait promis lors des dernières élections de présenter un budget équilibré sans augmentations d'impôt et de taxe;

que, lors des élections provinciales de 2011, le premier ministre avait promis qu'aucune augmentation d'impôt et de taxe n'aurait lieu pendant son mandat;

que depuis les élections provinciales de 2011, le gouvernement provincial a augmenté les taxes et les frais de plus de 500 millions de dollars par année et qu'il a étendu leur application,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à reconnaître qu'il n'a pas tenu sa promesse de n'imposer aucune augmentation de taxe aux Manitobains;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à cesser d'accroître le fardeau fiscal des familles manitobaines.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> DRIEDGER, M. le ministre STRUTHERS, M<sup>me</sup> STEFANSON ainsi que MM. ALLUM, HELWER et MALOWAY interviennent. M. DEWAR exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

M. le ministre RONDEAU propose la première lecture du projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (observation et exécution)/The Consumer Protection Amendment Act (Compliance and Enforcement Measures)* — dont l'objet a été indiqué.

---

Présentation et lecture de pétitions :

M. WISHART — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les ministres provinciaux compétents envisagent de remettre dans l'état où ils se trouvaient avant les inondations le parc provincial Saint-Ambroise et ses points d'accès afin que le parc puisse rouvrir au plus tard pour la saison 2013. (B. Prefontaine, R. Downing, R. Scharf et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports reconnaisse que le piètre état de la route provinciale secondaire 520 entraîne de graves problèmes de sécurité et qu'il envisage d'y remédier en priorisant sa reconstruction. (G. Goulet, R. Sylvester, T. Proctor et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de l'Infrastructure et des Transports à réparer ou à remplacer le pont actuel le plus tôt possible en vue de permettre aux collectivités de chaque côté de la rivière de reprendre leurs activités habituelles. (L. Roy, A. Reid, M. Bouchard et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre chargé de l'application de la *Loi sur l'Hydro-Manitoba* à réaliser une étude détaillée et transparente du plan d'immobilisation complet d'Hydro-Manitoba portant sur les besoins et les solutions de rechange en vue d'assurer la viabilité financière de la société d'État. (D. Cimarno, C. Cure, J. Leveros et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de transformer la route Ring Dike à Sainte-Rose-du-Lac en route provinciale secondaire et d'effectuer ces travaux d'amélioration en même temps que ceux qui sont prévus à l'intersection des routes provinciales à grande circulation n<sup>os</sup> 5 et 68. (B. Monkman, D. Guyot, G. Guyot et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (K. Adams, R. Preteau, J. Reys et autres)

M. FRIESEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre chargé de l'application de la *Loi sur l'Hydro-Manitoba* à réaliser une étude détaillée et transparente du plan d'immobilisation complet d'Hydro-Manitoba portant sur les besoins et les solutions de rechange en vue d'assurer la viabilité financière de la société d'État. (D. Loepky, A. Fehr, L. Janzen et autres)

M<sup>me</sup> MITCHELSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (G. Thompson, M. Savage, R. Parker et autres)

M. SMOOK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (K. Fedoruk, E. Unrau, S. Murray et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (B. Malton, R. Book, S. Bjornson et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (S. Kendrick, K. Calden, S. Romancere et autres)

M<sup>me</sup> ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (K. Chescu, B. Chescu, J. Slobozian et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (R. Unger, H. Unger, A. Rempel et autres)

M<sup>me</sup> DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (G. Partridge, B. Gainor, B. Graham et autres)

M. HELWER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (M. R. Bird, L. Bird, N. Bergen et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (E. Harrison, J. Ransom, W. Ireland et autres)

M<sup>me</sup> STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (R. Fuller, V. Fuller, M. Pulf et autres)

---

M. ASHTON, *ministre responsable des Mesures d'urgence*, fait une déclaration au sujet de l'état des inondations au Manitoba.

M. EICHLER et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M<sup>mcs</sup> DRIEDGER et BLADY, MM. FRIESEN et GAUDREAU ainsi que M<sup>mc</sup> CROTHERS font des déclarations de député.

---

Conformément à l'article 27 du *Règlement*, M. GRAYDON formule un grief.

---

Le président informe l'Assemblée de la réception d'un avis du leader de l'opposition officielle indiquant qu'il a accordé au député de Steinbach le temps de parole illimité qu'il avait pour intervenir dans le débat sur le projet de loi 9 — *Loi modifiant la Loi sur l'Association des enseignants du Manitoba/The Teachers' Society Amendment Act*.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>mc</sup> la *ministre* ALLAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 9 — *Loi modifiant la Loi sur l'Association des enseignants du Manitoba/The Teachers' Society Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

M. GOERTZEN intervient.

Pendant la période des questions orales, M. GERRARD invoque le *Règlement* au sujet de la qualité des réponses données par les ministres durant la période des questions.

Le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M. GOERTZEN fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

**POUR**

ALLAN  
ALLUM  
ALTEMEYER  
ASHTON  
BJORNSON  
BLADY  
BRAUN  
CHIEF  
CHOMIAK  
CROTHERS  
DEWAR  
GAUDREAU  
HOWARD  
KOSTYSHYN  
LEMIEUX

MACKINTOSH  
MALOWAY  
MARCELINO (Logan)  
MARCELINO (Tyndall Park)  
MELNICK  
NEVAKSHONOFF  
OSWALD  
ROBINSON  
RONDEAU  
SARAN  
SWAN  
WHITEHEAD  
WIEBE  
WIGHT ..... 29

**CONTRE**

BRIESE  
CULLEN  
DRIEDGER  
EICHLER  
EWASKO  
FRIESEN  
GERRARD  
GOERTZEN  
HELWER

MAGUIRE  
MITCHELSON  
PALLISTER  
PEDERSEN  
ROWAT  
SCHULER  
SMOOK  
STEFANSON  
WISHART..... 18

---

M. GOERTZEN obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 17 h 51, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID